

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 décembre 2017

Date d'affichage : 19/12/2017  
Date de convocation : 05/12/2017  
Membres en exercice : 15  
Votants : 15

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre le Conseil Municipal de la Commune de Vaux et Chantegrue s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Xavier VIONNET, Maire, pour la session ordinaire du mois.

Conseillers présents : Annie VALLET, Pascal LANQUETIN, Pierre NICOD, Bernard BESCHET, Emmanuel COURVOISIER, Ariane DROZ-BARTHOLET, Jacques TISSOT, Alexandra LOYE, François FATON, Cédric BESCHET, Laurent LAMBERT.

Conseillers absents excusés :

Emmanuel GETE donne pouvoir à François FATON.

Adeline BEJEANNIN donne pouvoir à Alexandra LOYE

Jérôme BARTHELET donne pouvoir à Bernard BESCHET

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Me Alexandra LOYE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. M. le maire a déclaré la séance ouverte.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 novembre 2017
2. Tarif de vente des cavurnes au cimetière communal
3. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :
4. - Réception et approbation du rapport
5. Fête patronale 2018 : Demande d'emplacement
6. Centre de première intervention (Pompiers) : Informations
7. Congrès annuel mycologique septembre 2018 : Demande d'aide financière
8. Réfection de la ferme de la Vessoie : Participation financière du syndicat pastoral
9. Décisions modificatives
10. Questions diverses.
  - Prestataire informatique : Arrêt d'activités
  - Restructuration mairie école : suite du projet.

**1 - Approbation du compte rendu de la séance du 13 novembre 2017.**

Le compte rendu de la séance du 13 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

**2 - Tarif de vente des cavurnes au cimetière communal**

Le conseil après en avoir débattu décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de fixer le tarif des cavurnes au cimetière municipal à 500 € TTC l'unité.

**3 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).**

Réception du rapport de la CLECT du 29.11.2017

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier en date du 30 novembre 2017, Monsieur le président de la CLECT de la communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon lui a transmis son rapport.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prennent acte du rapport de la CLECT.

## Rapport de la CLECT du 29.11.2017 : vote pour le principe dérogatoire.

Vu l'avis favorable de la CLECT en date du 29 novembre 2017 proposant, en méthode dérogatoire, de ne rien déduire des Attributions de Compensation (AC),  
Vu la délibération n° 2017-12-002 du conseil municipal prenant acte de la transmission du rapport de la CLECT, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent la méthode dérogatoire adoptée par la CLECT qui induit de ne rien soustraire des Attributions de Compensation (AC).

## 4 - Fête patronale 2018 : Demande d'emplacement de manèges.

Le conseil valide à l'unanimité des membres présents ou représentés, la demande d'emplacement Pour les manèges lors de la fête patronale du 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2018.

## 5 - Centre de Première Intervention (CPI) Informations.

Le maire fait part au conseil du projet de regroupement des CPI Rive Gauche et La Fuvelle.  
Le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) contribuerait à ce regroupement et financerait la construction d'une caserne sur le territoire de la commune de Labergement Ste Marie. A charge pour les communes adhérentes de financer l'acquisition du terrain, propriété de la commune de Labergement Ste Marie, proposé au tarif de 37 €/m<sup>2</sup>.  
La dépense sera mutualisée au prorata des habitants des communes du futur CPI.  
Le conseil, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de participer à l'acquisition de ce terrain ou sera édifié le bâtiment dédié au regroupement des CPI.

## 6 - Congrès annuel mycologique septembre 2018 : Demande d'aide financière

Le conseil, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ne souhaite Pas donner une suite favorable à la demande de participation financière, mais accepte de mettre à disposition les terrains communaux, aux participants pour les besoins de cette manifestation.

## 7 - Réfection de la ferme de la Vessoie : Participation financière du syndicat pastoral

L'entreprise ROTA est intervenu sur la loge situé à la Vessoie et propriété de la commune, pour la réfection du toit. Lors de cette rénovation l'entreprise a procédé à l'élagage des arbres autour du bâtiment. Cette charge revenait au Syndicat pastoral qui a la jouissance des terres.  
En conséquence, le conseil, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de facturer au Syndicat Pastoral la dépense engagée et réglée par la commune pour cette prestation.

## 9 - Questions diverses

### A) Prestataire informatique :

Mr Jean-Marc CHAPUIS, nous a fait part de l'arrêt de sa société ESPACE 3D NET, prestataire informatique de la commune.

### B) Restructuration du bâtiment « Mairie École » Suite du projet:

Le conseil décide de rencontrer M. VENDEL, maitre d'œuvre sur ce dossier, Mme BOLE architecte et M. BRUDER économiste de la construction, pour affiner l'avant-projet sommaire.

Fin de la séance 23 h 30.

### Points abordés :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 novembre 2017
2. Tarif de vente des cavurnes au cimetière communal
3. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :
4. Réception et approbation du rapport
5. Fête patronale 2018 : Demande d'emplacement
6. Centre de première intervention (Pompiers) : Informations
7. Congrès annuel mycologique septembre 2018 : Demande d'aide financière
8. Réfection de la ferme de la Vessoie : Participation financière du syndicat pastoral
9. Questions diverses.
  - Prestataire informatique : Arrêt d'activités
  - Restructuration mairie école : suite du projet.

Le Maire,

Xavier VIONNET

